



Onzième session

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA ONZIEME SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ET DATE DE CLOTURE DE LA SESSION

Septième rapport du Bureau

1. A sa 110ème séance, le 14 février 1957, le Bureau a examiné la question de l'état d'avancement des travaux de la onzième session de l'Assemblée générale et de la date de clôture de la session. Il était saisi d'un projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique (A/BUR/145).
2. A la demande du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Bureau a voté séparément sur la mention du point 67 de l'ordre du jour qui est faite au paragraphe 3 du projet de résolution. Par 11 voix contre 2, avec une abstention, le Bureau a décidé de maintenir cette mention.
3. Par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le Bureau a ensuite décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA ONZIEME SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ET DATE DE CLOTURE DE LA SESSION

Considérant que, le 15 novembre 1956, l'Assemblée générale a fixé au 15 février 1957 la clôture de sa onzième session,

Considérant que le programme des travaux de la session et l'état d'avancement de ces travaux à la présente date demandent que cette décision soit reconsidérée,

L'Assemblée générale

Décide

1. De modifier sa décision du 15 novembre 1956, de façon que des séances puissent, au besoin, se tenir au-delà du 15 février 1957;

/...

2. D'inviter instamment les Commissions à hâter leurs travaux de façon que l'examen des points qui sont encore à leur ordre du jour, y compris l'examen en séance plénière des rapports concernant ces points, puisse être achevé le 23 février 1957 au plus tard;

3. D'examiner le 23 février, au plus tard, tous arrangements qu'il y aura lieu de prendre en vue d'une prolongation de la onzième session pour suivre les points 66 et 67 de l'ordre du jour.

-----